



Compte-rendu du conseil communautaire DU 10 MAI 2023

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE et Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM. Paul GRIFFE, Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES et Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FONTIERS-CABARDES : MM. Gilbert PLAGNES et Christian JIMENEZ
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE et Mme. Sylvette RIEUSSEC (suppléante)
- Commune de FRAISSE-CABARDES : M. Jérôme SOUVERAIN
- Commune de LES ILHES-CABARDES : M. Jacques FARGUES
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de LES MARTYS : MM. André GUITARD et Claude BONNET (suppléant)
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : M. Gérard FERNANDEZ (suppléant)
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : M. Michel KOUDJIK (conseiller municipal)
- Commune de SAINT-DENIS : M. Michael LAURENT, Patrick FOLCH et Mme. Chantal CONSTANSA
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, David HERRERO et Mme. Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M Damien CONSTANS, M. Régis CROS

Excusés : Benoît SOULIE (LACOMBE), Luciano STELLA (VILLARDONNEL)

Absents non excusés : Mme. Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE), M. Marc PALAU (SAISSAC)

Procurations : Mme. Annabelle ESPLAS (MAS-CABARDES) à M. Gérard FERNANDEZ (MIRAVAL-CABARDES), M. Francis BELS (ROQUEFERE) à M. Michel KOUDJIK, M. Christian JIMENEZ à M. Gilbert PLAGNES

Le Président informe qu'il y a 32 votants dont 3 procurations.

Madame Chantal CONSTANSA est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Le Président souhaite ajouter un point à l'ordre du jour :

- la Désignation des délégués au Syndicat Mixte Aude Centre : modification des délégués de la commune de Pradelles-Cabardès
- et ajourner le point concernant la subvention à l'ATAC dans le cadre de la manifestation sportive CAP NORE.

Tous pour.

ENVIRONNEMENT

- Présentation de la méthodologie de l'étude de prise de compétence 'eau et assainissement' par l'Agence Technique Départementale

Monsieur Le Président rappelle l'enjeu pour le territoire de la prise de compétence 'eau et assainissement' par l'intercommunalité. Certaines dispositions de la loi NOTRe évoluent, mais celle de la prise de compétence 'eau et assainissement' par les intercommunalités au 1^{er} janvier 2026 reste figée. Le débat légitime sur l'obligation de cette prise de compétence à l'échelle intercommunale doit maintenant laisser place à une réflexion du territoire pour assurer dans les meilleures conditions possibles et ce dans l'intérêt des usagers le transfert de compétence. Monsieur Le Président précise que le territoire, 'c'est nous', les communes et la communauté de communes. Il n'y a pas les communes d'un côté et la communauté de communes de l'autre. Certains élus communaux sont les conseillers communautaires. La capacité du territoire (communes + communauté de communes) à répondre à cette disposition réglementaire est un enjeu majeur pour l'avenir de la Communauté de Communes. Si le territoire ne démontre pas sa volonté et son engagement à travailler ensemble dans son objectif de réussir cette prise de compétence, l'avenir de la CDC de la Montagne Noire sera incertain. Monsieur Le Président souhaite que cette démarche soit partagée, concertée ou chaque commune devra participer à la réflexion et apporter sa contribution. La mission confiée à l'ATD est réalisée dans cet état d'esprit.

Monsieur Le Président donne la parole aux agents de l'Agence Technique Départementale.

L'agence technique départementale a été missionnée pour actualiser les données financières et administratives de l'exercice de la compétence eau et assainissement sur le territoire. L'ATD est également missionnée pour coordonner la réflexion de la prise de compétence eau et assainissement par l'intercommunalité.

Madame Boudouris et Monsieur Guillabert de l'ATD effectuent la présentation de la méthodologie proposée (support joint à ce présent compte rendu).

A l'issue de la présentation et suite aux échanges, Monsieur Le Président apporte des précisions sur la mise en place du groupe de travail 'eau et assainissement'. Ce groupe de travail a pour vocation d'accompagner l'ATD et la réflexion sur la prise de compétence sur des points de travail qui ne peuvent pas être travaillés pour raison pratique et logistique en conseil communautaire. Ce groupe de travail n'a pas vocation à décider, il prépare et organise avec l'ATD les informations nécessaires pour permettre aux communes et au conseil communautaire de suivre la réflexion et de prendre des décisions dans les meilleures conditions possibles. Monsieur Le Président précise qu'il n'a pas assisté à la première réunion de ce groupe de travail. La composition de ce groupe de travail n'est pas figée,

d'autres personnes peuvent venir s'ajouter de façon pérenne ou ponctuellement sur un sujet précis.

Monsieur Brail précise que si un conseiller communautaire souhaite intégrer le groupe, ce qui est légitime, il devra s'engager autant que possible à être présent à chaque réunion.

Monsieur Le Président demande s'il y a des candidats.

Monsieur Eric GROS se porte candidat et rejoindra le groupe de travail.

Monsieur Le Président sollicite l'assemblée pour valider le compte rendu du conseil du 27 Mars 2023.

Tous pour

- Désignation des délégués au Syndicat Mixte Aude Centre : modification des délégués de la commune de Pradelles-Cabardès

Monsieur Le Président rappelle que par délibérations en date du 16 juillet 2020 puis du 02 novembre 2020, du 06 avril 2021, du 30 mai 2022 et 21 septembre 2022, les délégués appelés à siéger au Syndicat Aude Centre avaient été désignés.

Pour la commune de Pradelles-Cabardès avait alors été élu M. Julien CHIRON en tant que délégué titulaire. Suite à la demande de la commune, il est proposé de remplacer M. Julien CHIRON par M. Eric GROS.

Tous pour

- Convention d'accès aux déchèteries intercommunales de Cuxac-Cabardès, Saissac, et Salsigne pour les habitants des communes de Fontiers-Cabardès et Brousses-et-Villaret

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que, tous les ans, il convient de conventionner avec le syndicat COLlecte et VALorisation des DEchets Ménagers (COVALDEM) de l'Aude pour permettre aux habitants des communes de Fontiers-Cabardès et Brousses et Villaret de pouvoir accéder aux déchèteries intercommunales de Cuxac-Cabardès, Saissac et Salsigne.

Il précise qu'en contrepartie, le COVALDEM 11 versera une participation financière annuelle de 25 674.00€ pour l'année 2023.

Tous pour

FINANCES / PERSONNEL

- Demande de subvention France Services 2023

Monsieur le Président rappelle que la MSAP a obtenu le label 'France Services' depuis le 01 janvier 2021 et à ce titre peut prétendre à l'octroi d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2022 de 35 000€ répartis comme suit :

* aide de 15 000€ relevant du fonds national à l'aménagement et au développement du territoire (FNADT),

* aide de 15 000€ relevant du fonds inter-opérateurs.

* aide de 5 000€ auprès du Département de l'Aude dans le cadre de la convention signée pour la MSAP/France Services.

Monsieur Le Président propose de l'autoriser à déposer ce dossier de demande de subvention.

Tous pour

- **Convention d'occupation du domaine public : parking piscine intercommunale**

La Communauté de Communes de la Montagne Noire est propriétaire de la piscine intercommunale localisée sur la commune de Cuxac-Cabardès et de son parking permettant le stationnement des usagers. L'intercommunalité est sollicitée pour autoriser une occupation temporaire du domaine public pour un commerce ambulancier. La société *l'itinérant Food Truck* se propose d'occuper les lieux tous les vendredis soir. Cette occupation n'étant pas gênante pour le fonctionnement de la piscine, il est proposé d'autoriser Monsieur Le Président à signer une convention d'occupation du domaine public pour permettre la venue de ce Food Truck.

Tous pour

- **Convention de mise à disposition de personnel avec la commune de SAISSAC**

Pour assurer le fonctionnement de l'ALAE de l'école de SAISSAC et l'entretien ménager de l'Office de Tourisme Intercommunal, il est proposé qu'un agent de la commune de Saissac soit mis à disposition de la Communauté de Communes pour une durée de 18.03 heures hebdomadaire. Il est proposé de concrétiser une convention de mise à disposition de cet agent de la commune à l'intercommunalité.

Tous pour

- **Création d'un contrat de projet : chargé de communication**

Il est proposé de procéder au recrutement d'un chargé de communication au titre d'un contrat de projet pour une durée de 12 mois. La principale mission demandée est la construction du plan de communication de l'intercommunalité. Sans oublier les moyens traditionnels de communication, il s'agit de bâtir une stratégie de communication en lien avec les nouveaux moyens de communication (réseaux sociaux, outils numériques). La personne recrutée devra établir un état des lieux des moyens actuels de communication utilisés et être force de proposition pour améliorer le partage des informations à la fois en interne (communes, élus intercommunaux et municipaux) et en externe (administrés, institutions). Après appel à candidatures, l'objectif est une prise de poste au 1^{er} septembre 2023.

Monsieur Le Président propose de créer ce contrat de projet dans les conditions présentées.

Tous pour

- Attribution du marché : Réhabilitation de la piscine

Monsieur Le Président précise que les travaux du marché de réhabilitation de la piscine consistent à améliorer le confort des usagers avec la mise aux normes de la zone du pédiluve d'entrée du bassin et la sécurisation du sol avec un changement du carrelage et la création d'un sas d'entrée permettant de réduire les déperditions d'énergie. Ces aménagements ont donc pour objectif d'améliorer l'accueil de la structure et augmenter le nombre d'abonnés.

Monsieur Bouisset précise qu'une étude complémentaire a été réalisée par le BET LAUMONT pour accroître l'efficacité énergétique du bâtiment par de l'isolation supplémentaire et un changement du système de chauffage.

Le marché se décompose en trois lots :

LOT 1 : démolition/gros œuvre/travaux annexes

LOT 2 : menuiseries extérieures aluminium

LOT 3 : revêtements de sols durs/faïences

Suite à l'analyse des offres, il s'agit d'attribuer ces 3 LOTS par délibération. Il est proposé :

LOT 1 : démolition/gros œuvre/travaux annexes – ENTREPRISE CDS pour 74 989.15 € H.T

LOT 2 : menuiseries extérieures aluminium – ENTREPRISE LABEUR pour 11 000 € H.T

LOT 3 : revêtements de sols durs/faïences – ENTREPRISE Carrelage Revêtement Audois pour 48 928.40 € H.T

Le total du marché est de 134 917.55 € H.T soit 161 901.06 € TTC pour un coût d'objectif initial à 166 736.40 €.

A noter que ces travaux bénéficient d'une aide financière de l'ETAT (30%) de La Région Occitanie (15%) et du Département (30%). Les travaux débuteront le 5 juin pour se terminer le 4 Août.

Tous pour

PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE

- Modalités d'inscription sur les structures multi-accueil intercommunales

Les structures multi-accueil intercommunales '*Collin Colline / Les Petits Montagnards*' accueillent en priorité les enfants résidant sur le territoire de la Communauté de Communes, les enfants en situation de handicap après avis du référent santé et accueil inclusif de la crèche et établissement d'un PAI, les enfants non scolarisés âgés de moins de trois ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle et répondant aux conditions de ressources fixées par voie réglementaire, pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.

Madame Bourg précise que les enfants n'habitant pas sur le territoire de la Communauté de Communes ne sont pas prioritaires par rapport aux familles qui résident sur les 22 communes qui composent l'intercommunalité. Ils peuvent être accueillis au sein des structures sur dérogation octroyée suite à demande écrite dûment motivée. La dérogation est accordée en fonction des disponibilités et ce, selon la date d'inscription

de l'enfant, pour des contrats à l'année scolaire soit de septembre à la date de fermeture estivale de la structure.

Aussi, dans l'intérêt du bien-être de l'enfant et dans un souci d'accompagnement de la famille, Monsieur le Président propose de prolonger systématiquement le contrat jusqu'à la scolarisation de l'enfant quel que soit le lieu de résidence de ce dernier.

Tous pour

- Création d'emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité ALSH été 2023

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de l'accueil de loisirs organisé pendant les grandes vacances (du 10 juillet au 11 août 2023), il y a lieu, de créer plusieurs emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité,

Fonction	Grade	Période contrat	Durée globale
Animateur 3-5	Adjoint d'animation	01/07 au 31/08 (lissage heures)	240
Animateur 3-5	Adjoint d'animation	01/07 au 31/08 (lissage heures)	144
Animateur 6-11	Adjoint d'animation	01/07 au 31/08 (lissage heures)	240
Animateur 6-11	Adjoint d'animation	01/07 au 31/08 (lissage heures)	189
Animateur séjour ados	Adjoint d'animation	31/07 au 11/08 (lissage heures)	45,5
Animateur séjour ados	Adjoint d'animation	31/07 au 11/08 (lissage heures)	42,5
Animateur temps partiel	Adjoint d'animation	01/07 au 31/08 (lissage heures)	100
Animateur AESH	Adjoint d'animation	01/07 au 31/08 (lissage heures)	230
Animateur AESH	Adjoint d'animation	01/07 au 31/08 (lissage heures)	230
Agent technique	Adjoint technique	7/07 au 12/08	62,5

Tous pour

- Création d'un contrat Parcours Emploi Compétence

La Communauté de Communes de la Montagne Noire est éligible pour bénéficier du dispositif du parcours emploi compétence. Il s'agit de procéder au recrutement d'une personne éloignée de l'emploi pour bénéficier d'une aide financière de l'Etat. En contrepartie, la collectivité devra proposer des formations à la personne recrutée.

Ce poste est destiné à effectuer des remplacements au sein du service de la petite enfance (crèches) des écoles et de l'ALSH.

Tous pour

- Demande de subvention de fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude dans le cadre de l'appel à projet '100% gagnants'

La CDC de la Montagne Noire a la possibilité de répondre à l'appel à projet « 100% gagnants » de la CAF. Il s'agit d'un appel à projet à destination des jeunes de 12 à 25 ans concernant des projets « citoyens », portés par les jeunes, contribuant au développement local par l'implication, l'échange, le respect de chacun et favorisant le vivre ensemble et le respect de la différence.

Notre collectivité a répondu à ce même appel à projet pour l'année 2022 pour une mise en œuvre sur l'Accueil de Loisirs intercommunal (ALSH) et une subvention de 3 000 € a pu être obtenue.

La thématique choisie cette année par les jeunes est « Et si on apprenait ensemble à mieux consommer ? » avec mise en œuvre du projet fil rouge sur l'année scolaire.

Les activités choisies sont en lien avec le « mieux consommer » : intervention d'une diététicienne, d'un coach sportif, tri aventure (Covaldem 11), rencontres producteurs locaux, actions solidaires, atelier radio, découverte des fonds marins.

En terme d'objectifs, il s'agit de dynamiser l'accueil de loisirs, de favoriser l'accueil des jeunes de 12 à 17 ans, tranche d'âges difficile à mobiliser, et enfin de responsabiliser ces derniers et, au vu de la thématique choisie, sensibiliser ces jeunes au mieux consommer.

Les tarifs sont identiques à ceux de l'ALSH pour les 3-13 ans (repas, collation, goûter compris) sauf pour les journées avec nuitées où il sera compté 10heures/jour.

Plan de financement du projet 100% gagnant :

DEPENSES TTC		RECETTES	
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
Achats	2 205,00 €	Participations familles	3 091,20 €
Intervenants extérieurs (hébergement, activités)	4 687,00 €	CAF de l'Aude (PSO)	1 704,58 €
Transport	2 810,00 €	CAF de l'Aude (100% gagnants)	3 000,00 €
Communication	287,00 €	Fonds Propres	2 193,22 €
Total	9 989,00 €	Total	9 989,00 €

Tous pour

- **Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet été culturel**

La CDC de la Montagne Noire a la possibilité de répondre à l'appel à projet « Eté culturel » de la DRAC Occitanie. Le projet est proposé par l'équipe encadrante et mis en œuvre sur l'accueil de loisirs intercommunal sur la période d'été.

L'intitulé du projet est : « Créations estivales radiophoniques, musicales et plastiques à l'accueil de loisirs de la Montagne Noire ». Il consiste en la pratique artistique pour les enfants via une médiation réalisée par des professionnels, dans une optique transdisciplinaire et de création de liens (entre les arts, entre les enfants via des créations de groupe, entre les enfants et leurs parents), en utilisant divers médias (radio, arts plastiques, musique).

En termes d'objectifs, il s'agit de :

- Démocratiser l'accès à la culture via la pratique et la rencontre avec des artistes professionnels,
- Proposer des activités permettant l'épanouissement des enfants par le biais de projets pédagogiques et éducatifs de qualité avec des professionnels qualifiés que ce soit les animateurs, les prestataires extérieurs ou artistes,
- Répondre aux besoins des enfants et des familles en terme d'offre d'accueil mais également en terme d'activités culturelles,
- Rendre l'offre attractive et plus largement le territoire,
- Accompagner l'action associative en ayant recourt au tissu associatif local

Plan de financement :

DEPENSES TTC		RECETTES	
62 Autres services extérieurs		70 – Participations familiales et prestations de service	767.00 €
Prestataire musique	1 440,00 €	74 Subventions d'exploitation	
Prestataire arts visuels	1 082,00 €	DRAC (60% maximum)	2 290.00 €
Prestataire radio	1 300,00 €	CDC	765.00 €
TOTAL	3 822.00 €	TOTAL	3 822.00€

Tous pour

Fin de séance : 20 h 30